

Légation de Suisse

en

France

51, Avenue Hoche

N° 1083

Zônes franches.

60.

Paris (8<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>) le 30 Avril 1922.



A: \_\_\_\_\_  
B: 11/121/21  
C: \_\_\_\_\_  
D: \_\_\_\_\_  
Bureau 1087/148

Monsieur le Conseiller fédéral,

Hier soir, j'ai dîné chez le Président du Conseil, avec mes collègues des autres missions diplomatiques. M. Poincaré étant extrêmement entouré et ces réunions durant toujours fort peu de temps (10 heures et  $\frac{1}{2}$  tout le monde est loin), il ne m'a pas été possible de m'entretenir longuement avec lui, en particulier; toutefois au cours de quelques instants de conversation personnelle, M. Poincaré m'a dit qu'il avait reçu avant-hier la visite de M. Allizé, qui lui a fait rapport sur le mouvement référendaire en Suisse contre la convention dite des zones; il semble que l'Ambassadeur de France à Berne n'ait pas caché à son chef que cet accord franco-suisse lui paraît sinon compromis du moins tellement attaqué de tous côtés qu'il faudra une campagne très énergique des partisans pour tâcher de le sauver. M. Poincaré a ajouté qu'il ne sait point encore quand la ratification sera discutée au Parlement - et spécialement au Sénat, où l'opposition est, je vous l'ai déjà écrit, assez sérieuse, mais dans un sens contraire au comité référendaire suisse, puisque les sénateurs qui critiquent la Convention trouvent que le Gouvernement français a trop cédé au cours des négociations! Enfin, et c'est là le but principal du présent rapport, M. Poincaré a terminé en me déclarant que, quoi qu'il advienne, les relations amicales entre les deux pays ne devront pas être ternies, il l'espère bien, car "elles sont au-dessus" de la question des zones.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect. Dumarc.

Département politique fédéral,

B e r n e .

En circulation  
5.5.22.  
Zurich am  
5. V. 22  
A M. Bonnet  
pour en prendre  
connaissance  
Me et ca  
Re.

